



## Critères décisionnels

### pour la mise en place d'une démarche de plan de services individualisé (PSI) et intersectoriel (PSII)

- 1) L'évaluation globale de la situation du jeune conduit-elle à identifier des besoins pour lesquels la participation de plus d'un établissement s'avère requise (établissements déjà impliqués ou pour lesquels une demande a déjà été effectuée)? Oui  Non
- 2) La situation est-elle complexe? C'est-à-dire, le jeune a-t-il des besoins multiples qui ont un impact dans plusieurs sphères de sa vie qui font en sorte que la situation se dirige vers une impasse? Oui  Non
- 3) La situation requiert-elle une coordination entre les dispensateurs de services pour éviter que l'intervention piétine ou soit dédoublée? Oui  Non
- 4) Le jeune et ses parents acceptent-ils d'entreprendre la démarche PSI? Oui  Non

**SI VOUS RÉPONDEZ À TOUTES CES QUESTIONS PAR L’AFFIRMATIVE, UNE DÉMARCHE DE PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉ ET INTERSECTORIEL EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.**

**À noter que lors de transitions,** porter une attention particulière à la pertinence de réaliser un PSII puisqu'il peut y avoir un risque de discontinuité des services et de fragilisation des interventions :

- entrée à l'école
- de l'école primaire à l'école secondaire
- de l'école à la vie active (TÉVA)

Si vous arrivez à la conclusion qu'une démarche PSI-PSII n'est pas requise pour votre situation, veuillez vous référer aux mécanismes de concertation de votre établissement.

**Dans le cas où des questionnements de votre part persistent,  
vous référer au coach PSI-PSII de votre organisme**

(voir sur site web: [www.csssae.qc.ca](http://www.csssae.qc.ca) /partenaires en santé et services sociaux / concertation enfance jeunesse famille